d'un mois, nombre de semaines compensées, et prestations versées). Ces données, publiées mensuellement dans le Rapport statistique sur l'application de la loi sur l'assurancechômage (n° de catalogue 73-001), servent à des fins administratives; de plus, elles fournissent des renseignements d'intérêt général sur les aspects financiers et autres du régime. Le nombre de réclamations initiales et renouvelées recues au cours d'un mois donne le nombre approximatif de personnes privées d'un emploi assuré au cours de cette période, tandis que le nombre de réclamants actifs à la fin du mois est une bonne indication du nombre de réclamants qui maintiennent leur contact avec les bureaux locaux de la Commission. En 1960, les bureaux locaux ont reçu 2,700,000 réclamations. En moyenne, il y avait un peu plus de 518,000 réclamations actives à la fin de chaque mois et les prestations versées durant l'année se chiffraient par \$481,800,000. En 1959, il y avait 2,428,000 réclamations actives (454,000 en moyenne par mois) et les prestations totales versées se sont chiffrées par \$406,097,000. La moyenne hebdomadaire des prestations versées en 1960 (\$22.32) a été légèrement supérieure à celle de 1959 (\$21.18); l'augmentation de la moyenne en 1960 résulte en partie de l'adoption de deux nouvelles classes de prestations en septembre 1959, ce qui a augmenté de \$23 à \$27 le taux hebdomadaire maximum (\$30 à \$36 pour ceux qui ont des personnes à charge).

25.—Réclamations déposées, réclamants actifs, bénéficiaires et prestations, par mois, 1959 et 1960

Mois	1959				1960			
	Réclama- tions initiales et renou- velées	Récla- mants actifs, fin du mois	Bénéfi- ciaires, moyenne hebdo- madaire	Presta- tions	Réclama- tions initiales et renou- velées	Récla- mants actifs, fin du mois	Bénéfi- ciaires, moyenne hebdo- madaire	Presta- tions
	(milliers)			milliers de dollars	(milliers)			milliers de dollars
Janvier Février Mars Ayril	318 221 230 207	785 796 767 611	653 673 763 640	58,652 58,076 65,868 59,965	307 240 284 215	783 814 823 715	620 677 733 733	54,345 62,586 74,845 61,768
Mai Juin Juillet	134 107 122	279 221 226	486 197 165	40,446 18,157 14,531	166 128 140	364 296 294	561 276 226	52,206 26,842 19,703
Août Septembre Octobre Novembre	102 115 151 279	210 202 251 418	155 155 160 210	13,123 13,371 13,766 17,479	150 140 178 304	280 280 330 485	211 223 226 273	21,357 21,186 20,651
Décembre	2.428	686	362 3851	32,661 406,097	2,700	754 518 ¹	403	26,584 39,766

¹ Moyenne des données à la fin du mois.

En plus des données mensuelles sur l'application de la loi sur l'assurance-chômage, on recueille les chiffres annuels sur les personnes assurées et sur les périodes de prestations établies et terminées. Ces données sont publiées dans le rapport annuel Benefit Periods Established and Terminated Under the Unemployment Insurance Act (n° de catalogue 73-201). Les données sur les assurés, au tableau 26, viennent du rapport sur le renouvellement des carnets d'assurance et des cartes de cotisation le 1er juin 1958 et le 1er juin 1959. Y sont compris les personnes qui versaient des cotisations à ces dates et les réclamants actifs. Le 1er juin 1959, le nombre d'assurés a augmenté de 17,810 sur le renouvellement précédent de carnets pour atteindre 4,072,900. L'assurance-chômage a été étendue aux pêcheurs le 1ºr avril 1957. Ce changement est d'un intérêt particulier parce que la plupart des pêcheurs commerciaux du Canada ne sont pas des salariés mais des pêcheurs à la part ou indépendants. Celui qui, le premier, acquiert la prise d'un pêcheur est considéré «employeur». Dans certains cas, il se peut que le premier acheteur soit actuellement l'employeur: dans d'autres, que ce soit l'acheteur de la prise; dans d'autres encore, que ce soit la personne ou l'organisme qui vend la prise pour le pêcheur. Les pêcheurs n'ont pas eu droit aux prestations avant la période de prestations saisonnières de 1957-1958.